Envoyé en préfecture le 24/09/2018
Reçu en préfecture le 24/09/2018
Affiché le
ID : 001-210104246-20180905-2018_09_D1-DE

EXTRAIT du REGISTRE
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de

TRAMOYES

Département de l'Ain

Le Mercredi cinq Septembre deux mille dix-huit, à vingt heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Xavier DELOCHE, Maire.

Date de convocation : 31.08.2018

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

PRESENTS : M. DELOCHE Xavier, Maire - Mme FILLION Brigitte - M. GOY André - Mme OLIVIER Chantal - M. DESVIGNES Jean-Luc - Mme NOIRAY Valérie, Adjoints - M. OTT Christian - M. CURSIO Franck - Mme POUCHOULIN Christine - Mme BELLEMIN MAGNINOT Véronique - Mme SARAZIN Lydie - M. GONCALVES Nestor - M. GEOFFRAY Fabien -M CRISCUOLO Philippe - Mme LAROUZEE-CERVANTES Carol-Anne
EXCUSES : Mme LACHENAL Hélène,
ÉTAIENT REPRESENTES : Mme CATHERIN Marina donne pouvoir à Mme POUCHOULIN Christine - M. CRUIZIAT Flavien donne procuration à M. Xavier DELOCHE - M. René BONNET donne pouvoir à M. GEOFFRAY Fabien
b
A été nommé Secrétaire de Séance : M. GONCALVES Nestor

07.2018

01 – REVISION ALLEGEE DU P.L.U. N°1 - ARRET DU PROJET DE REVISION AVEC EXAMEN CONJOINT DU P.L.U ET BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme a été mise en œuvre, et à quelle étape cette procédure se situe.
Il rappelle les motifs de cette révision avec examen conjoint.
Il présente le bilan de la concertation.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 28/06/2016 prescrivant la révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme actuellement opposable, arrêtant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,
Vu la phase de concertation menée en mairie, du 12/07/2018 au 04/09/2018,
Vu le bilan de la concertation annexé à la présente,
Vu le projet de révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- tire le bilan de la concertation : les dispositions mises en œuvre n'ont pas suscité de remarques du public. Aucune remarque ou question n'a été apportée au registre de recueil des observations de 23 pages mis en place en mairie du 12/07/2018 au 04/09/2018,

- arrête le projet de révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente et comportant l'évaluation environnementale de sa mise en œuvre,

- précise que le projet de révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis :

n° 520 144 (0705) Berger-Levrault - tél. 03 83 38 83 83

Envoyé en préfecture le 24/09/2018
Reçu en préfecture le 24/09/2018
Affiché le
ID : 001-210104246-20180905-2018_09_D1-DE

- aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration (articles L. 132-7, L. 132-9 et L. 132-10 du code de l'urbanisme).
- aux autres personnes publiques **pour avis obligatoire** (articles R. 153-6 et L. 153-18 du code de l'urbanisme).
- aux personnes publiques **qui en ont fait la demande** (articles L. 132-9 et L. 132-13 du code de l'urbanisme).
- aux autres organismes ou associations en ayant fait la demande.
- à l'autorité environnementale

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et sera transmise à Monsieur le Préfet.

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An que dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Le Maire,
Xavier DELOCHE

